

L'ÉCHO DU KÉPI

Bulletin d'information de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie
L'AAMFG est signataire de la Charte des associations avec la Direction Générale et est membre de l'Entente Gendarmerie



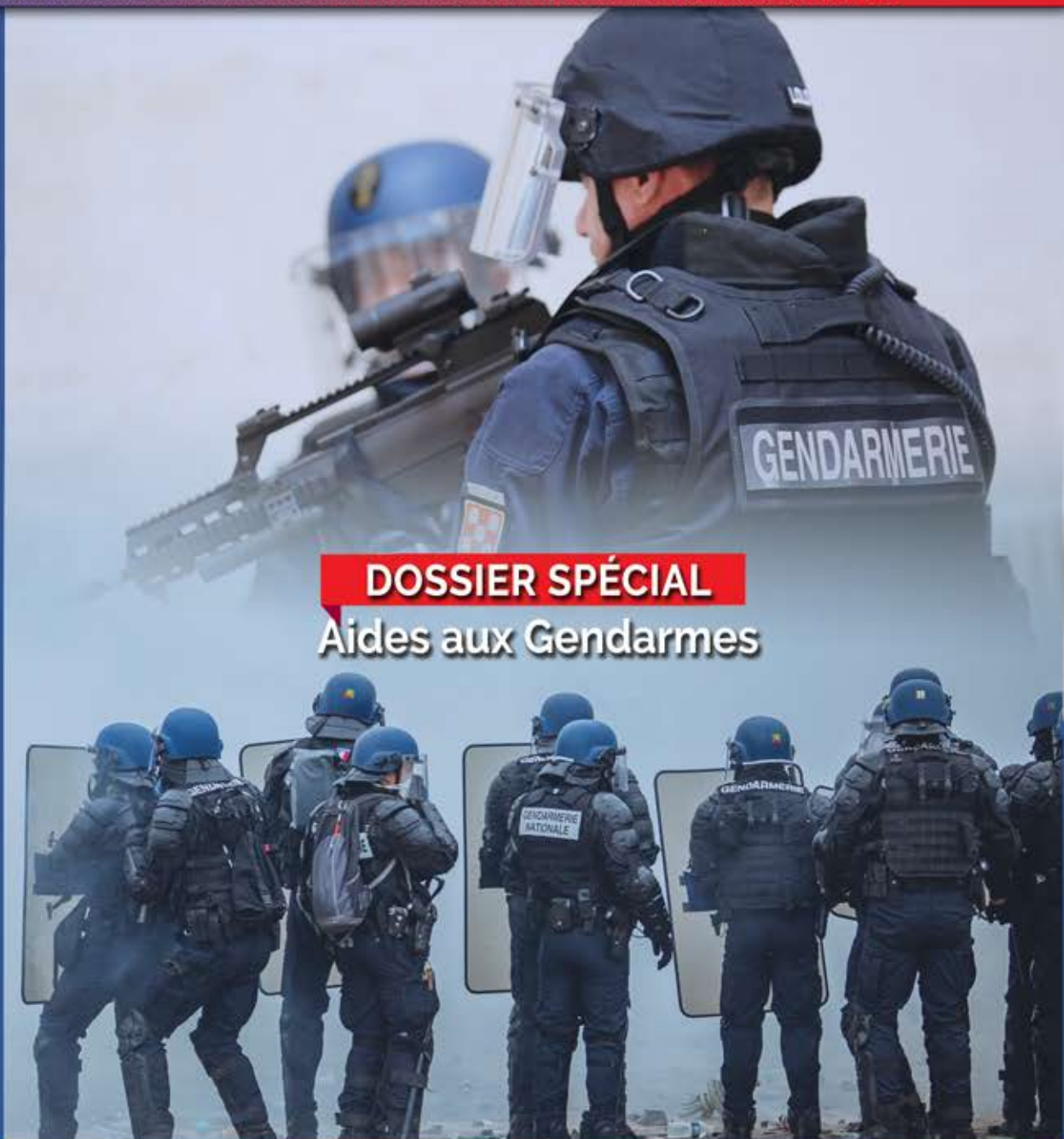
www.aamfg.fr



• ADN, FÉMUR ET TABLEURS :
LE TRAVAIL "DE FOURMI"
DES GENDARMES.



• HOMMAGE DU 16
FÉVRIER
AUX MILITAIRES DE LA
GENDARMERIE DÉCÉDÉS



DOSSIER SPÉCIAL

Aides aux Gendarmes



Retrouvez-nous sur
twitter.com/aamfg



Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/AAMFG.fr



Notre association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie est membre de l'Entente Gendarmerie et fait partie des associations signataires de la Charte des associations avec la Direction Générale.

■ **Nous contacter :**
nos bureaux,
nos adresses...

48



- Hommage du 16 février aux militaires de la gendarmerie décédés 4
- Le livre d'or de la gendarmerie 6
- **Dossier Spécial aides** 7
- Jaunay-Marigny : une cellule dédiée aux violences intrafamiliales 28
- Ploërmel : elle accompagne les victimes de violence 30
- GIGN-RAID : deux anciens patrons témoignent dans un livre inédit ... 31
- ADN, fémur et tableurs : le travail "de fourmi" des gendarmes 34
- Des chiens formés pour traquer le Covid 37
- Sur quels modèles la brigade rapide roule depuis 60 ans 40
- La caserne de la gendarmerie la Charité-sur-Loire reprend des couleurs 42
- Il y a 50 ans : la construction de la nouvelle gendarmerie à Dijon 44
- Alençon : une nouvelle caserne pour les gendarmes 46
- Notre BULLETIN D'ADHÉSION 48



ECHO
du Képi

Semestriel Edition 2021

Revue Officielle de

**L'ASSOCIATION D'AIDE AUX
MEMBRES ET FAMILLES DE
LA GENDARMERIE**

Siège Social : 35, les planèzes

23400 Bourgneuf

Siège Administratif :

Caserne Bongéot - Route de Corbigny

23000 Gueret

www.aamfg.fr



Régie exclusive

Service Administratif Publicitaire

565, Avenue du Prado 13008 Marseille

Tél : 04 91 57 37 68 / Fax : 04 91 57 37 69

Tél : 0800 746 583 / Fax : 0800 746 543

Mail : secretariat@sap-editions.fr

N° de TVA intracom. : FR31 797 511 276 00017

Impression

MEDIAPRINT



ZAC St Martin 23, rue Benjamin Franklin

84120 PERTUIS

Tél. 04 90 68 65 56 | 04 86 85 51 24

Crédits photos :

Ch. Dubois, Florian Leroy, Ch.M. Absolut-vision, All free,
Toute erreur ou omission, étant involontaire,
ne peut engager la responsabilité de SAP

Retrouvez-nous sur
twitter.com/aamfg



Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/AAMFG.fr





**COMME CHAQUE
ANNÉE L'AAMFG
DISTRIBUE
GRATUITEMENT**
AUPRÈS DES
GROUPEMENTS
ET DES RÉGIONS.

**SES AGENDAS
DE POCHE ET
DE BUREAU**

SUITE AU SUCCÈS ET
AUX NOMBREUSES DEMANDES
REÇUES L'ANNÉE DERNIÈRE

PRÉ-COMMANDEZ
AVANT **FIN JUIN**
VOTRE AGENDA 2022

Pour recevoir un agenda, envoyez votre demande par mail à
l'AAMFG - secretariat@aamfg.fr ou auprès de notre éditeur
SAP Service Administratif Publicitaire - secretariat@sap-editions.fr

Ces agendas sont uniquement destinés aux membres de la gendarmerie



Murielle NOEL
présidente de l'AAMFG

L'année 2020 au gré des confinements ou des couvre-feux a transformé durablement notre quotidien et a instauré une distance sociale et un isolement qui pèsent sur le moral de chacun.

Les gendarmes et leurs familles n'échappent pas à ce constat et le premier trimestre 2021 s'égrène dans le même contexte. Nous avons alors besoin de nous recentrer sur l'essentiel en attendant que tombe enfin le masque. De son côté, la gendarmerie poursuit son évolution avec la construction de nouvelles brigades, le développement des cellules dédiées aux violences intrafamiliales ou le déploiement progressif du DGE/BGE (dispositif ou brigade de gestion des événements).

Cet outil d'analyse et de visualisation cartographique, déjà mis en place dans plusieurs dizaines de groupements de gendarmerie, permet au chef opérationnel d'ajuster l'organisation du service dédié à la gestion des interventions, en optimisant le besoin au regard des données opérationnelles. Sur le papier, l'objectif est louable mais les premiers retours des gendarmes et des familles révèlent un tout autre bilan: plus de permanences, plus de fatigue, délais d'intervention rallongés, repos possibles uniquement en fonction des plannings des patrouilles DGE.

Ce dispositif semble alors préjudiciable au temps consacré à la famille là où il devait théoriquement contribuer au bien-être des gendarmes. L'AAMFG consacrera dans son prochain numéro un article sur l'impact réel sur le terrain de cette innovation qui semble loin de faire l'unanimité.



HOMMAGE

AUX MILITAIRES DE LA GENDARMERIE NATIONALE DÉCÉDÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

— Mardi 16 février 2021



■ Communiqué du Général LM GAS-PARI Secrétaire général du Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG) aux présidents d'associations :

« En ma qualité de secrétaire général du CFMG, je mesure, depuis ma prise de fonctions le 1er août 2018, votre attachement indéfectible à la Gendarmerie.

Le 16 février revêt un caractère très solennel et constitue, pour nous tous gendarmes d'active, retraités, réservistes ou tout simplement amis de notre Institution, un moment de recueillement où nous pouvons exprimer toute notre cohésion et notre esprit de corps. Cette journée nous permet notamment d'être en union de pensée avec nos camarades qui ont été tués dans l'accomplissement de leurs fonctions et d'entourer leurs familles éplorées de toute notre affection et de toute notre sympathie.

En cette année si particulière liée à la persistance de la crise sanitaire, il n'a jamais été question d'oublier cette tradition, qui nous permet de rendre le plus beau des hommages à ceux de nos frères d'armes qui sont tombés. Pour autant, il faut nous adapter à ce contexte. Cette année, la traditionnelle cérémonie nationale du 16 février, qui se déroule dans la Cour d'Honneur des Invalides, a été annulée. Le cérémonial de ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe a, elle, été maintenu.

Aussi, je vous propose que chacune et chacun d'entre vous puissent participer à cette cérémonie dans des

conditions nécessairement adaptées au contexte sanitaire qui persiste depuis près d'une année... »

Le 17 février 2020, l'aamfg qui avait été conviée à la précédente cérémonie d'hommage aux gendarmes décédés, comprends et partage sans réserve ces dispositions ponctuelles, et elle adhère tout particulièrement à l'état d'esprit qui s'y rattache quand le général GASPARI indique que : « Le 16 février revêt un caractère très solennel et constitue, pour nous tous gendarmes d'active, retraités, réservistes ou tout simplement amis de notre Institution, un moment de recueillement où nous pouvons exprimer toute notre cohésion et notre esprit de corps. Cette journée nous permet notamment d'être en union de pensée avec nos camarades qui ont été tués dans l'accomplissement de leurs fonctions et d'entourer leurs familles éplorées de toute notre affection et de toute notre sympathie », et l'AAMFG vous assure de tout son soutien et de sa présence auprès de chacun d'entre vous.

En clôture de ce mardi 16 février 2021, journée d'hommage aux huit militaires de la gendarmerie nationale décédés depuis le 1er janvier 2020 dans l'exercice de leurs fonctions, vous aurez la possibilité de visionner à compter de 18h30 sur la chaîne YouTube Gendarmerie nationale un concert de l'orchestre à cordes de la garde républicaine (avec deux chanteurs du chœur de l'armée française) dirigé par le colonel François Boulanger. Comme lors des éditions précédentes, celles et ceux qui le souhaitent pourront réaliser un don à la Fondation Maison de la Gendarmerie au profit des familles des militaires de la gendarmerie blessés ou décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Merci par avance pour votre participation.
www.fondationmfg.fr/la-fondation/dons



LE LIVRE D'OR DE LA GENDARMERIE

Chaque 16 février, la Gendarmerie rend un hommage national à tous ses personnels, décédés dans l'accomplissement de leurs fonctions.



Le LIVRE D'OR de la Gendarmerie a été créé par la circulaire ministérielle du 17 juin 1912, dans le but de réhausser l'esprit de courage et d'abnégation qui fait honneur à ce personnel d'élite et de distinguer les hauts faits accomplis par les militaires de la Gendarmerie, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il témoigne du quotidien des militaires de l'Arme et fait partie intégrante de l'histoire et des traditions de l'institution.

Il existe depuis, une parution annuelle.

L'édition présentée (qui relate tous les faits depuis 1791 à 1912) fait partie intégrante des collections du Mémorial de la Gendarmerie conservées dans la bibliothèque de l'ACSPMG (Association des Collectionneurs pour la Sauvegarde du Patrimoine de la Maréchaussée à la Gendarmerie).

La réfection complète de cet ouvrage a été réalisée par toute l'équipe de l'atelier de reliure de la Légion Étrangère de Puylobiers (13).



AIDES À DOMICILE ET SECOURS

- Plusieurs types de soutien adaptés
- Des secours spécifiques
- Une prise en charge personnalisée



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

Aide ménagère aux familles

Elle intervient auprès des familles, en cas de maladie ou de maternité, pour effectuer les tâches ménagères, les courses, la cuisine, l'entretien du linge...

La demande doit être justifiée par :

- ↳ la maladie de l'un des parents ou une grossesse pathologique, avec au moins un enfant de moins de 14 ans au foyer ;
- ↳ une grossesse sans caractère pathologique avec 2 enfants au foyer dont au moins un enfant de moins de 14 ans ;
- ↳ l'éloignement d'un parent en mission ou en opération extérieure (OPEX) qui fragilise la famille lorsqu'il est associé à une maladie ou une maternité ;
- ↳ la maladie grave d'un enfant qui retient toute l'attention du parent qui ne peut gérer le foyer et s'occuper des autres enfants ;
- ↳ Les naissances multiples avec ou sans enfant déjà au foyer.

Quelle est la prise en charge ?

Les heures accordées sont entièrement prises en charge par la CNMSS.

Aide ménagère

Elle a pour mission d'effectuer l'entretien du logement, les courses, les repas... chez les personnes fragilisées par la maladie, l'âge ou le handicap, contribuant ainsi à leur maintien à domicile.

La demande doit être justifiée par :

- ↳ la maladie ou une grossesse pathologique sans enfant dans le foyer ou enfant(s) de plus de 14 ans ;
- ↳ des difficultés liées à l'âge (80 ans et +) ;
- ↳ l'adhésion au programme de retour à domicile du patient hospitalisé de l'assurance maladie (PRADO)

Quelle est la prise en charge ?

Le montant de la participation restant à charge est calculé en fonction d'un barème lié aux ressources du foyer.

Si une demande d'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), a été déposée, la CNMSS peut accorder l'aide-ménagère en attendant la décision du Conseil départemental.

AIDES

À DOMICILE ET SECOURS (SUITE)



Secours

La CNMSS peut me venir en aide si je suis en difficulté financière, dans le cas de dépenses non remboursables ou insuffisamment couvertes par l'assurance maladie et les organismes complémentaires telles que :

- ↳ orthodontie ;
- ↳ travaux d'aménagement du domicile et/ou de la voiture d'une personne en situation de handicap ;
- ↳ certains frais de transports (personnes isolées, désert médical, public vulnérable) ;
- ↳ frais liés à l'incontinence ;
- ↳ frais d'accompagnement d'un enfant hospitalisé (transport, repas hébergement) ;
- ↳ rapatriement d'un militaire en OPEX pour cause d'hospitalisation d'un enfant ou du conjoint ;
- ↳ certains dépassements d'honoraires (soins coûteux, soins à l'étranger...);
- ↳ prothèses et implants dentaires* ;
- ↳ appareillage (hors appareil auditif)* ;
- ↳ garde à domicile, séjour temporaire en EHPAD ;
- ↳ etc.

* hors prestations entrant dans le cadre de la réforme «100 % santé»

IMPORTANT

La réforme «100% santé» vise à faciliter l'accès des patients à des équipements de qualité en matière d'optique, de prothèses dentaires et d'aides auditives, sans reste à charge (RAC)

Aide familiale

Une technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF), peut apporter des soins aux nourrissons, une assistance éducative auprès des jeunes enfants et développe un travail d'accompagnement auprès des parents. De par son statut, elle n'a pas vocation à assurer de la garde d'enfant, prestation non couverte par la CNMSS.

La demande doit être justifiée par :

- ↳ la maladie de l'un des parents ou une grossesse pathologique, avec au moins un enfant de moins de 6 ans au foyer ;
- ↳ l'éloignement d'un parent en mission ou en opération extérieure (OPEX) qui fragilise la famille lorsqu'il est associé à une maladie ou une maternité ;
- ↳ une grossesse sans caractère pathologique avec 2 enfants au foyer dont au moins un enfant de moins de 6 ans ;
- ↳ la maladie grave d'un enfant qui retient toute l'attention du parent qui ne peut gérer le foyer et s'occuper des autres enfants.

Quelle est la prise en charge ?

Les heures accordées pour les 6 premiers mois sont intégralement prises en charge par la CNMSS. Les mois suivants, le montant de la participation restant à charge est calculé en fonction d'un barème lié aux ressources du foyer.



CNMSS
L'engagement au service
des militaires



CAISSE NATIONALE DU GENDARME

POUR LES **JEUNES**

Vous venez d'être incorporé et vous devez compléter votre paquetage. La CNG vous donne un petit coup de pouce !

En effet, la Caisse Nationale du Gendarme vous propose une aide financière destinée à faciliter l'achat d'équipements nécessaires à votre formation en école. Son montant peut aller jusqu'à 100 €, payable en une seule fois.

■ A qui s'adresse cette aide ?

- Vous êtes un/une élève incorporé(e) en école de gendarmerie (CSTAGN, GAV, EG ou EOGN) ou un/une réserviste signant un premier engagement dans la réserve opérationnelle à l'issue de la préparation militaire initiale (P.M.I.) et

- Vous adhérez pour la première fois à la Caisse Nationale du Gendarme

Cette aide est faite pour vous !

A noter : depuis le 1er janvier 2020, pour tous les contrats signés en école, les élèves disposeront d'un an pour solliciter l'aide.

AIDE AUX ÉTUDES

Les années d'études supérieures ou d'apprentissage sont onéreuses. La CNG vous accompagne !

■ A qui s'adresse cette aide ?

Tout adhérent, âgé maximum de moins de 25 ans, ou à l'issue de son contrat pour un volontaire de la Gendarmerie, sur leur demande et dans des conditions définies par le conseil d'administration, peut en bénéficier pendant 5 années maximum pour lui-même ou pour chaque ayant droit cotisant quelles que soient les études choisies.

PRÊT COCOONING

Besoin de financer votre première installation ? Le prêt cocooning(1) est adapté quand on débute sa formation de gendarme ou lors de la première affectation, il est destiné à financer les frais d'installation.

C'est un prêt amortissable non affecté de la Banque Française Mutualiste, sans domiciliation bancaire exigée, et dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme. Son montant peut aller jusqu'à 3000 € et est remboursable de 12 à 36 mois maximum. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

■ A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt, réservé aux adhérents, âgés de moins de 35 ans (ou âgés de moins de 37 ans pour les élèves gendarmes incorporés dans une école de gendarmerie à l'âge limite de 35 ans), à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme. Après une simulation en ligne, ce prêt est directement sollicité en ligne ci-dessous. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRÊT ÉTUDIANTS

Besoin de financer vos études ?

Le prêt permis étudiant est adapté quand on souhaite financer ses études ou reprise d'étude (frais liés à la scolarité, apprentissage, études professionnelles...). C'est un prêt amortissable non affecté de la Banque Française Mutualiste, sans domiciliation bancaire exigée, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme. Son montant est de 1 500 €, remboursable de 12 à 24 mois maximum. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

■ A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt est réservé aux adhérents, âgés de moins de 35 ans et à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRÊT PERMIS DE CONDUIRE

Besoin de financer votre permis de conduire ? Le prêt permis de conduire est destiné à financer votre formation au permis de conduire (2 roues, véhicule léger, poids lourd ou transport en commun). C'est un prêt amortissable non affecté de la Banque Française Mutualiste, sans domiciliation bancaire

exigée, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme. Son montant est de 1 500 €, remboursable de 12 à 24 mois maximum. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

■ A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt est réservé aux adhérents, âgés de moins de 35 ans et à jour de leur cotisation auprès de la Caisse Nationale du Gendarme.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

LOGEMENTS ÉTUDIANTS

A la recherche d'un logement étudiant pour la rentrée, que cela soit à Paris, en région parisienne ou en province, la CNG vous accompagne !

En province : Nexity Studea

Grâce à une convention signée par Entraide Gendarmerie Immobilier (CNG/FMG) et Nexity Studea, 300 logements sont mis à disposition, à des conditions particulières pour nos adhérents, dans plusieurs villes de province (Aix en Provence, Marseille, Nice, Sophia Antipolis, Perpignan, Montpellier, Bordeaux, Mérignac, Talence, Cenon, Toulouse, Tours, Angers, Nantes, Rennes, Bron, Lyon, Villeurbanne, Grenoble, Clermont Ferrand, Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, Valenciennes, Rouen, Strasbourg et Amiens).

**POUR TOUT
RENSEIGNEMENT****PERMANENCE GENDARMERIE**

Vous pouvez contacter le bureau gestion logements étudiants par :

- téléphone : 01 85 56 16 90

ou 06 31 70 58 02

- mail : logements.etudiants@entraide-gendarmerie.fr

Offre partenaire

**Gratuité totale
des frais administratifs
+ 2% de réduction sur
la redevance mensuelle*.**

**Offre valable
en france métropolitaine
(hors Paris et IdF)**

**Réservée
aux adhérents CNG ou aux
souscripteurs FMG.**

Votre contact privilégié :
studea-gendarmerienationale@nexity.fr
Pour en savoir plus sur l'offre Studéa :

- <https://hosting.fluidbook.com/Nexity-studea-2020>
- nexity-studea.com/offres-pro

*Voir conditions auprès de votre conseiller Studéa. NEXITY STUDÉA S.A. – Société Anonyme au capital de 15 450 000 euros – Siège social : 19 rue de Vienne – TSA 100034 – 75801 PARIS cedex 08 – SIREN : 342 090 834 – R.C.S. Paris – N° TVA Intracommunautaire : FR 01342090834 – Carte professionnelle N°CPI 7501 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière ». Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions « SOCAMAB » – 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DÉFENSE CEDEX



DES RÉSIDENCES OÙ IL FAIT BON VIVRE

dans près de 50 villes de France, au cœur de pôles universitaires et à proximité immédiate des transports en commun



DES APPARTEMENTS ÉQUIPÉS,

meublés et connectés gratuitement à Internet.



DES RÉSIDENCES SÉCURISÉES

par digicode, visiophone ou vidéosurveillance.



UN GESTIONNAIRE PRÉSENT SUR PLACE

pour répondre à toutes vos demandes.

Découvrez nos friendly place**



CONVIVIALITÉ



**RÉSIDENCE
CONNECTÉE**



BIEN-ÊTRE
Réseau de
psychologues



**ESPACES
COMMUNS**

** Dans certaines de nos résidences

PARIS :

■ la résidence capitaine PAOLI
30, rue Vicq d'Azir - 75010 Paris

Située à quelques pas du Canal Saint-Martin, des Buttes-Chaumont et du parc de la Villette (Cité des Sciences), la résidence capitaine Paoli dispose de 21 studios d'une superficie de 19 à 21 m², tous meublés (lit, bureau, chaise, penderie, kitchenette, salle d'eau, WC individuel). L'accès internet reste à la charge du locataire. Électricité en sus. Charges incluses: chauffage, eau chaude, eau froide. Résidence sécurisée 24/24.

Accès : Métro L2 (station colonel Fabien) - Bus : 46 et 75



► POUR EN SAVOIR PLUS :



PARIS :

■ la résidence Paname 19
12, rue Curial - 75019 Paris

Située à quelques minutes du centre de loisirs Vill'up, à 2 pas de l'établissement artistique et culturel "le 104", du cours Florent et à proximité du Parc des expositions de la Villette, la résidence Paname 19 propose aux étudiants 59 studios d'une superficie de 17 à 21 m², tous meublés (lit, bureau, chaise, penderie, kitchenette, salle d'eau, WC individuel). Électricité en sus. Charges incluses : chauffage, eau chaude, eau froide, accès internet (ADSL). Résidence sécurisée 24/24 Digicode.

Accès : Métro L7 (stations Riquet ou Crimée) - RER E / Tram T3b (station Rosa parks)



► POUR EN SAVOIR PLUS :





CAISSE NATIONALE DU GENDARME

POUR LES **JEUNES** (SUITE)

EN PROVINCE ET EN RÉGION PARISIENNE :

■ les résidences Parme

Grâce à une convention signée par Entraide Gendarmerie Immobilier (CNG/FMG) et l'association Parme, un accès privilégié est accordé au sein des 60 résidences à tarif social dans plusieurs villes de province, ainsi que sur Paris et sa région.

Les adhérents intéressés doivent contacter directement l'association au 0811 90 12 12 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) en indiquant le code P37 (appartenance à la gendarmerie) ou au lien ci-après.

Lors du dépôt de la demande et après avoir effectué ses choix, l'adhérent doit se connecter avec le profil «salarié de l'une de nos entreprises partenaires». En cas de constitution d'un dossier, 67 € de frais d'inscription seront facturés.



► **POUR EN SAVOIR PLUS :**





CAISSE NATIONALE DU GENDARME

POUR LA **FAMILLE**

AIDE À LA NAISSANCE OU À L'ADOPTION

Une naissance, une adoption, bref un heureux évènement. La CNG est à vos côtés pour le plus grand des bonheurs ! La Caisse Nationale du Gendarme vous propose une aide financière jusqu'à 100 € pour toute naissance ou adoption (jusqu'à l'âge de 3 ans). Au moins l'un des 2 parents et l'enfant doit être adhérent. La demande d'aide doit être formulée dans l'année qui suit la naissance ou l'adoption.

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les membres participants à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme.

AIDE À LA GARDE D'ENFANTS

Vous êtes obligés de faire garder votre enfant ? La CNG vous accompagne aussi dans votre budget "garde d'enfants" ! La Caisse Nationale du Gendarme vous propose une aide financière, versée pour la garde des enfants.

Le montant de l'aide par enfant, âgé de moins de 6 ans (ou moins de 8 ans en situation de handicap*), cotisant et par année civile est de :

- 300 € pour les gardes régulières en horaires normaux.
- 500 € pour les gardes régulières en horaires atypiques (soirées, nuits, week-ends, jours fériés).
- 200 € de complément aux familles monoparentales.

A noter : sont considérés comme horaires atypiques, les heures effectuées du lundi au vendredi de 19h à 7h, le week-end (du vendredi 19h au lundi 7h) et les jours fériés (de la veille 19h au lendemain 7h).

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les adhérents, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme, dont les enfants ayants droit âgés de moins de 6 ans sont gardés de façon régulière et *jusqu'à 8 ans pour les enfants en situation de handicap titulaires d'une Carte d'Invalidité (CI) ou d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) à 80 % et plus.

AIDE À L'EXERCICE DES DROITS DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT DES ENFANTS

Vous êtes séparés/divorcés et éloignés de votre/vos enfant(s).

Dans ces situations, la CNG est éga-



lement à vos côtés ! La Caisse Nationale du Gendarme propose une aide financière versée au parent éloigné au minimum de 100 km de l'habitation de l'ex-époux(se) en charge des enfants, exerçant son droit de visite et d'hébergement envers ses enfants mineurs de moins de 18 ans.

Le montant de l'aide par enfant cotisant et par année civile peut aller jusqu'à 150 €.

■ A qui s'adresse cette aide ?

Tous les membres participants, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du

Gendarme, redevables d'une pension alimentaire, divorcés ou séparés, qui bénéficient d'un droit de visite et d'hébergement de leurs enfants mineurs, ayants droit du demandeur de l'aide.

AIDE AU CÉLIBAT GÉOGRAPHIQUE

Une mutation vous a éloigné des vôtres ? La CNG vous accompagne ! C'est une aide financière versée au conjoint éloigné par un célibat géographique imposé (lieux de travail différents). Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 150 €.



CAISSE NATIONALE DU GENDARME POUR TOUS

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les situations de handicap ne sont jamais simples. C'est pourquoi, la CNG reste à vos côtés !

C'est une aide financière annuelle d'un montant de 500 € destinée à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Cette aide n'est pas cumulable avec l'Aide à la dépendance.

■ A qui s'adresse cette aide ?

Tous les adhérents, à jour de leur cotisation CNG, titulaires d'une Carte d'Invalidité (CI) ou d'une Carte Mobilité Inclu-

sion (CMI), dont le taux d'invalidité est :

- égal ou supérieur à 80 %, quel que soit l'âge ;
- compris entre 50 et 79 % pour les personnes de moins de 20 ans et justifiant de l'attribution du complément de la 3e à la 6e catégorie de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). L'aide est :
 - sans condition de ressources pour les enfants mineurs ou majeurs à charge de l'adhérent ;
 - sous conditions de ressources pour les autres bénéficiaires (revenus annuels inférieurs à 15 000 € pour une personne seule et 22 000 € pour un couple, majorés de 3 600 € par enfant à charge).

AIDE POUR RENDRE VISITE À UN PROCHE HOSPITALISÉ

Un être cher hospitalisé, loin du domicile ? La CNG peut vous accompagner ! Pour une hospitalisation* de **2 à 5 jours**, c'est une aide financière d'un montant maximum de **100 €** par an et par membre participant pour contribuer partiellement aux frais de visite à un proche** hospitalisé, à plus de **50 km** du domicile du visiteur.

Pour une hospitalisation* de **6 jours et plus**, c'est une aide financière d'un montant maximum de **200 €** par an et par membre participant pour contribuer partiellement aux frais de visite à un proche** hospitalisé, à plus de **50 km** du domicile du visiteur.

* Sauf hospitalisation en établissement de placement de longue durée.

** Le proche peut être un conjoint (marié, pacsé ou concubin), un parent (père, mère, beaux-parents si conjoint ayant droit cotisant...), un enfant, les grands-parents et petits enfants. Une personne hospitalisée ne peut ouvrir le droit à l'aide qu'une seule fois par an. La visite d'un proche en EHPAD ou USLD ne rentre pas dans les critères de cette aide.

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les adhérents à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme, qui rendent visite à leur conjoint, parents, enfants ou grands-parents et petits enfants hospitalisés.

SECOURS SOLIDAIRE

La solidarité, c'est aussi et surtout quand le sort s'acharne, que les événements malheureux s'enchaînent et que vous avez l'impression d'être seul au monde...La CNG répond présente à vos côtés !

Le Secours Solidaire de la Caisse Nationale du Gendarme est une aide financière ponctuelle pour permettre à un membre participant de faire face à une situation imprévisible liée aux aléas de la vie. La demande doit être accompagnée d'un courrier explicatif.

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les adhérents à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme confrontés à des aléas de la vie.

AIDE ASSURANCE EMPRUNTEUR "RISQUES AGGRAVÉS DE SANTÉ"

Ne laissez pas vos ennuis de santé alourdir vos mensualités. La CNG participe à la minimisation de votre surprime !

C'est la prise en charge en totalité de la surprime liée à l'assurance d'un emprunt immobilier, plafonnée à 40 € par mois pour une durée maximum de 5 ans et accordée une seule fois. Pour la résidence principale actuelle ou à venir dans les cinq ans détenus en pleine propriété hors opération immobilière de défiscalisation.

A qui s'adresse cette aide ?

Le membre participant emprunteur et (ou) son conjoint ayant-droit co-



emprunteur, à jour de leur cotisation CNG, dont la prime d'assurance est augmentée du fait de leur état de santé à l'exclusion d'un risque professionnel ou sportif.

AIDE AUX VEUVES ET VEUFS À FAIBLES REVENUS

La disparition du conjoint entraîne bien souvent une baisse de revenus.

La CNG, dans l'esprit de son fondateur, est là pour vous soutenir !

Il s'agit d'une aide annuelle – pouvant aller jusqu'à 800 € - versée aux personnes (veuves ou veufs) dont les revenus annuels sont inférieurs à 16 454 € (majorés de 10 % par enfant à charge par an), montant fixé par le conseil d'administration en lien avec un arrêté annuel. Le montant de l'aide est déterminé selon le Revenu Brut Global (RBG).

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les adhérents veuves ou veufs et à faibles revenus, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme.

AIDE AUX ORPHELINS

Vous avez en charge un orphelin.

La CNG, dans l'esprit de son fondateur, est là pour vous soutenir !

C'est une aide financière annuelle attribuée aux orphelins d'un montant pouvant aller de 600 € à 1000 € selon les cas.

A qui s'adresse cette aide ?

L'orphelin de père et/ou de mère, adhérent à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme, de moins de 25 ans.

CAUTION D'UN PRÊT IMMOBILIER

Pour éviter des frais d'hypothèque ou des garanties onéreuses, la CNG vous propose une caution à un tarif préférentiel. Il s'agit d'une garantie proposée par notre partenaire CNP CAUTION dans le cadre de prêt(s) immobilier(s).

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les membres participants, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme.

PRÊT AMÉLIORATION DE L'HABITAT POUR LE HANDICAP OU LA DÉPENDANCE

Besoin de financer un projet suite à une situation de handicap ou dépendance soudaine ?

Le prêt amélioration de l'habitat handicap ou dépendance(1) est destiné à financer des travaux d'amélioration de l'habitation ou l'achat d'équipement dans le cadre de la dépendance ou du handicap. Il est cumulable avec le prêt habitat(2).

C'est un prêt amortissable Banque Française Mutualiste, sans domiciliation bancaire exigée, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme. Son montant maximum est de 10 000 € amortissable sur une durée maximum de 96 mois. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation auprès de la Caisse Nationale du Gendarme.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

AIDE AUX BLESSÉS ET AUX MALADES EN CLM OU CLDM

Afin de faire face à une décision médico-statutaire et au placement en congé de longue durée pour maladie (CLDM) ou en congé de longue maladie (CLM), la CNG est présente à vos côtés !

C'est une aide financière annuelle pouvant aller jusqu'à 1 000 €, versée au militaire de la gendarmerie membre participant, jusqu'à la reprise du service ou jusqu'à l'épuisement des droits à congés.

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les membres participants, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme, sous contrat ou de carrière, avec ou sans lien avec la fonction, faisant l'objet d'une décision médico-statutaire et placés en congé de longue durée pour maladie (CLDM) ou en congé de longue maladie (CLM).

FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA CAISSE NATIONALE DU GENDARME

Les situations imprévisibles ne sont jamais simples à traiter. C'est pourquoi, la CNG reste à vos côtés et vous accompagne !

Le Fonds de Solidarité de la Caisse Nationale du Gendarme a vocation à répondre aux nombreuses situations imprévisibles, auxquelles les adhérents peuvent être confrontés : décès, maladie (aide en post hospitalisation), accident (aide en post hospitalisation), réforme du militaire de la gendarmerie, reconversion du militaire de la gendar-

merie, sinistrés (intempéries, etc ...)...

La demande doit être accompagnée d'un courrier explicatif.

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les adhérents, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme.

GARANTIE DES PRÊTS IMMOBILIERS

Pour éviter des frais d'hypothèques, la CNG vous propose une garantie financière de prêt immobilier.

Il s'agit d'une garantie financière proposée par notre partenaire le Fonds Mutuel de Garantie des Militaires (FMGM), évitant ainsi des frais de prise de sûreté réelle (hypothèque) dans le cadre de prêt(s) immobilier(s). Cette garantie peut porter sur des biens neufs, anciens, construction avec ou sans terrain, travaux, rachat de prêt immobilier, paiement d'une soulte.

A qui s'adresse cette aide ?

Tous les membres participants, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme.

Comment l'obtenir ?

Il suffit de vous rendre directement sur le site de notre partenaire.

[HTTPS://WWW.FMGM.COM/](https://www.fmgm.com/)

PRÊT HABITAT

Besoin de compléter le financement de votre projet immobilier ou de réaliser des travaux ? Le prêt habitat est destiné à financer une acquisition immobilière (achat d'une maison, d'un appartement ...) ou des travaux.

C'est un prêt amortissable Banque



CAISSE NATIONALE DU GENDARME

POUR TOUS (SUITE)

Française Mutualiste, sans domiciliation bancaire exigée, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme. Son montant maximum est de 15 000 € amortissable sur une durée maximum de 96 mois. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

■ A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme.

■ Comment obtenir votre prêt BFM ?

Compléter et rassembler les pièces justificatives mentionnées sur le formulaire et votre attestation d'éligibilité sollicitée auprès du service des aides de la CNG

Envoyer le dossier complet par courrier à l'adresse suivante :

Banque Française Mutualiste
Service analyse et décision des crédits
aux particuliers.
56-60 rue de la Glacière - 75705 PARIS
CEDEX 13

■ Comment la demande sera-t-elle traitée ?

Afin d'obtenir un prêt auprès de notre partenaire la Banque Française Mutualiste, vous devez demander une attestation d'éligibilité, selon le prêt sollicité, auprès du service

des aides de la Caisse Nationale du Gendarme, qui vous la transmettra.

Votre dossier dûment rempli, accompagné des pièces justificatives et de l'attestation précitée sera directement adressé par vos soins pour étude auprès de la Banque Française Mutualiste (BFM), qui se prononcera sur l'acceptation ou le refus de la demande de prêt. En cas d'agrément par le prêteur, le montant du prêt sera versé par la BFM sur le compte bancaire de l'adhérent demandeur.

Exemple pour un prêt habitat(1) d'un montant de 15 000 €, décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 60 mois, le remboursement s'effectue en 60 mensualités d'un montant de 250 €, assurance DIT(2) obligatoire incluse. Taux annuel effectif global fixe de : 0%. Coût total du crédit :

15 000 €. Taux débiteur annuel fixe : 0 %. Montant total dû : 15 000 € dont 0 € d'intérêts, 3,13 € d'assurance emprunteur et 0 € de frais de dossier (sans frais de dossier et hors assurance DIT(2) obligatoire).

Une assurance emprunteur sera demandée pour l'octroi du prêt. En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT(2), le coût standard de l'assurance est de 3,13 € par mois pour un assuré de 35 à 49 ans couvert à 100 %, avec

une franchise à 180 jours et s'ajoute à l'échéance de crédit. Le coût de l'assurance dépend de votre situation personnelle (âge, état de santé...). Montant total dû au titre de l'assurance l'assurance DIT⁽²⁾ sur la durée totale du prêt sera de 187,80 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,49 %. Conditions en vigueur du 01/07/2020 au 31/12/2020.

PRÊT RELOGEMENT

Besoin de financer votre relogement ? Le prêt relogement⁽¹⁾ est destiné à financer toutes dépenses (frais de déménagement, d'aménagement ou d'équipement...) liées à une situation de relogement.

C'est un prêt amortissable non affecté de la Banque Française Mutualiste, sans domiciliation bancaire exigée, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme. Son montant pouvant aller jusqu'à 3 000 €, est remboursable de 12 à 36 mois maximum. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation auprès de la Caisse Nationale du Gendarme.

PRÊT ALÉAS DE LA VIE

Besoin de financer un aléas de la vie courante ? Le prêt aléas de la vie⁽¹⁾ est adapté quand on doit faire face à une dépense imprévue. Il est destiné à financer les frais liés à un aléas de la vie (changement de machine à laver, réparation de voiture...).

C'est un prêt amortissable non affecté de la Banque Française Mutualiste, sans domiciliation bancaire exigée et

dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme. Son montant pouvant aller jusqu'à 3 000 €, est remboursable de 12 à 36 mois maximum. Aucun frais de dossier n'est prélevé à la mise en place du prêt.

A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt est réservé aux adhérents, à jour de leur cotisation auprès de la Caisse Nationale du Gendarme.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

PRÊT REBOND

Besoin de regrouper vos crédits ?

Le prêt rebond⁽¹⁾ est destiné aux personnes souhaitant regrouper leurs crédits en cours, afin de simplifier la gestion de leur budget : une seule mensualité et un seul interlocuteur.

Il s'agit d'un prêt amortissable non affecté Banque Française Mutualiste destiné à regrouper et racheter les crédits en cours (hors prêts immobiliers). Son montant est de 15 000 € et sa durée de 96 mois maximum.

A qui s'adresse cette aide ?

Ce prêt est réservé aux membres participants à jour de leur cotisation auprès de la Caisse Nationale du Gendarme. Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

AIDE À LA DÉPENDANCE À DOMICILE (CESU)

Quelle aide ?

Il s'agit d'une aide à la dépendance pour faciliter le maintien à domicile avec l'usage du ticket CESU, d'un montant de 250 € annuel (sous la



CAISSE NATIONALE DU GENDARME

POUR TOUS (SUITE)

forme de chèques d'une valeur faciale 10 € + 10 € + 5 €).

Cette aide permet de financer :

- Assistance aux personnes âgées
- Garde malades à l'exception des soins
- Livraison de courses à domicile et/ou portage de repas
- Auxiliaire de vie à domicile (ménage, repassage...)
- Aide à la mobilité et accompagnement hors domicile (dentiste, examens paracliniques...)

■ Quels bénéficiaires ?

L'aide est réservée aux adhérents, à jour de leur cotisation CNG bénéficiant de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) à domicile.

AIDE À LA DÉPENDANCE EN EHPAD OU EN USLD

Le moment est venu de placer l'un de vos proches en EHPAD ou en USLD ? La CNG est là pour vous aider à supporter les frais très élevés liés à la dépendance !

Aide financière pour les adhérents pouvant aller jusqu'à 1 000 € versée dans le cadre d'une prise en charge partielle des frais du coût de la dépendance dans un Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou dans une

Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

■ A qui s'adresse cette aide ?

L'aide est réservée aux adhérents, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme, admis dans un EHPAD ou USLD et bénéficiant de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

AIDE À LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DU CORPS D'UN DÉFUNT

Dans les moments difficiles, la CNG vous apporte tout son soutien et son aide pour participer aux frais de transport du défunt, en cas de décès loin de votre domicile. Il s'agit d'une aide financière permettant la prise en charge partielle du transport du corps du défunt. Elle est de 1 € par kilomètre supplémentaire au-delà des 100 premiers kilomètres dans la limite de 1 000 €.

■ A qui s'adresse cette aide ?

Tout adhérent ou ayant droit décédé (en dehors des militaires dans le cas où les frais de transport sont pris en charge par l'état).



AIDER, ASSISTER **SECOURIR**

AIDE EN CAS DE DECÈS

■ 3 actions expriment la solidarité de la communauté

- Le versement d'une Allocation de Solidarité Décès d'un montant de 3500 €, destinée à couvrir les frais d'obsèques, qu'il s'agisse d'un ressortissant d'active, du conjoint ou d'un enfant de ressortissant d'active.
- L'envoi d'une gerbe de fleurs avec ruban "Fondation Maison de la Gendarmerie", avec l'accord de la famille.
- Le versement d'une Allocation Solidarité Orphelin d'un montant de 1600 € à chaque enfant à charge du ressortissant d'active décédé.

AIDE EN CAS DE MALADIE

Certaines décisions médico-statutaires ont un impact psychologique et matériel important sur les militaires concernés. Si la Fondation Maison de la Gendarmerie n'a pas pour vocation de compenser l'ensemble de leurs conséquences, elle tient cependant

à perpétuer un geste de solidarité par :

Une aide suite à une décision médico-statutaire (servie dès le placement du militaire concerné)

- en non-activité pour raison médicale, pour la première période uniquement.
- radié des cadres ou des contrôles pour infirmité.
- non-admis dans le corps des sous-officiers de carrière pour raison médicale.

Le montant de cette aide est fonction de la situation familiale :

- Ressortissant célibataire : 1 900 €
- Ressortissant marié sans enfant(s) à charge : 2 200 €
- Ressortissant avec enfant(s) à charge : 2 500 €

AIDES AUX ORPHELINS

Soucieuse des orphelins, la Fondation Maison de la Gendarmerie s'attache à les soutenir dans les différentes étapes de leur vie.

Ainsi, en plus de l'allocation de solidarité orphelin de 1600 € versée au moment du décès, ils reçoivent, chaque



AIDE EN CAS DE DECÈS

3 actions expriment la solidarité de la communauté

- Le versement d'une Allocation de Solidarité Décès d'un montant de 3500 €, destinée à couvrir les frais d'obsèques, qu'il s'agisse d'un ressortissant d'active, du conjoint ou d'un enfant de ressortissant d'active.
- L'envoi d'une gerbe de fleurs avec ruban "Fondation Maison de la Gendarmerie", avec l'accord de la famille.
- Le versement d'une Allocation Solidarité Orphelin d'un montant de 1600 € à chaque enfant à charge du ressortissant d'active décédé.

AIDE EN CAS DE MALADIE

Certaines décisions médico-statutaires ont un impact psychologique et matériel important sur les militaires concernés. Si la Fondation Maison de la Gendarmerie n'a pas pour vocation de compenser l'ensemble de leurs conséquences, elle tient cependant à perpétuer un geste de solidarité par :

Une aide suite à une décision médico-statutaire (servie dès le placement du militaire concerné)

- en non-activité pour raison médicale, pour la première période uniquement.
 - radié des cadres ou des contrôles pour infirmité.
 - non-admis dans le corps des sous-officiers de carrière pour raison médicale.
- Le montant de cette aide est fonction de la situation familiale :
- Ressortissant célibataire : 1 900 €
 - Ressortissant marié sans enfant(s) à charge : 2 200 €
 - Ressortissant avec enfant(s) à charge : 2 500 €

AIDES AUX ORPHELINS

Soucieuse des orphelins, la Fondation Maison de la Gendarmerie s'attache à

les soutenir dans les différentes étapes de leur vie.

Ainsi, en plus de l'allocation de solidarité orphelin de 1600 € versée au moment du décès, ils reçoivent, chaque fin d'année, un chèque cadeau d'une valeur de 150 € jusqu'à leur 18 ans. Pour son 19e anniversaire, l'orphelin recevra une carte-cadeau d'un montant de 50 €.

Ils peuvent également bénéficier des allocations études.

NOUVEAUTE 2021 : Gratuité du code de la route et à la conduite accompagnée dans le cadre d'un des séjours centres de vacances de jeunes organisés par la fondation maison de la gendarmerie. Offre destinée aux orphelins de personnels d'active décédés en activité ou par autolyse, âgés de 17 ans.

PRESTATIONS JURIDIQUES

Dans le prolongement de la protection fonctionnelle que l'État offre à ses agents (L4123-10 du code de Défense), la Fondation Maison de la Gendarmerie est en mesure d'accorder, au titre de ses actions sociales, un soutien judiciaire à ses ressortissants dans le cadre de litiges nés à l'occasion du service.

Ce dispositif consiste en une prise en charge, dans la limite des plafonds contractuels, des frais de procédure judiciaire et honoraires d'avocat engagés par les intéressés lorsque ceux-ci ne bénéficient pas de la protection fonctionnelle de l'État.

Les litiges relevant de la sphère privée sont exclus de la garantie.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA FONDATION.



dence Paoli (Paris 10e) et 59 au sein de la résidence Paname 19 (Paris 19e). S'ils présentent des caractéristiques variées en matière d'équipements et de prestations, tous ouvrent droit pour leurs occupants, à des aides financières de la caisse d'allocations familiales – aide personnalisée au logement (APL) ou allocation logement à caractère social (ALS). Ces logements font l'objet de baux annuels et ne sont pas, en principe, proposés à des étudiants en stage sur Paris.

■ Procédure

Le formulaire de demande est à télécharger et à adresser à :

logements.etudiants@entraidegendarmerie.fr

accompagné de toutes les pièces justificatives indiquées dans le formulaire. La date de réception du dossier n'entre pas dans les critères d'attribution puisque toutes les demandes seront examinées en commission courant juin. Les décisions d'attribution paraîtront **fin juin 2020**.

Pour la province, une convention a été signée avec les résidences PARME

qui met à disposition dans certaine ville, des logements étudiants dans des résidences sociales avec service. Une seconde convention, signée avec NEXITY Studéa propose également des solutions d'hébergement dans des résidences avec services à destination des étudiants, stagiaires ou jeunes actifs.

■ Contacts

logements.etudiants@entraidegendarmerie.fr

Portable : 06 31 70 58 02

Téléphone : 01 85 56 16 90

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DES ÉTABLISSEMENTS

■ Roquefort-la-Bedoule

Période d'ouverture : du 3 avril au 26 septembre et du 23 octobre au 7 novembre 2021

Au cœur de la Provence, notre village vacances vous accueille entre la méditerranée, les massifs du Garlaban et de la Sainte-Beaume. Situé en bordure du parc national des Calanques et du village de Cassis, vous pourrez pratiquer la randonnée, la plongée, l'escalade et toutes les activités nautiques, accéder facilement aux plages de La Ciotat, Cassis, St-Cyr sur Mer – Les Lecques...

Réservation :

bedoule@fondationmg.fr

ou au 0442731418

■ Chamonix

Période d'ouverture : du 19 décembre 2020 au 2 mai 2021, du 12 juin au 5 septembre et du 18/12/2021 au 01/01/2022

Attention : conditions particulières



Roquefort-la-Bedoule



Chamonix



Argèles sur mer



Hendaye



St Aygulf



Le Grand Crohot

jusqu'au 28 février 2021

À 2 pas de la station de ski familiale de Chamonix, au cœur des Alpes, notre hôtel Régina vous ouvre ses portes de fin décembre à mi-mai et de mi-juin à début septembre. Convivialité et confort, une vue imprenable sur le Mont-Blanc, un accès gratuit aux transports en direction des pistes, une multitude d'activités pour les grands et les petits.

Réservation :

chamonix@fondationmg.fr

ou 0450532321

Argelès sur mer

Période d'ouverture : du 2 avril au 3 octobre 2021.

320 jours de soleil par an ! À la frontière de la France et de l'Espagne, entre mer et montagne, notre établissement, situé dans une commune labellisée « Famille plus » et « Pavillon bleu », vous offre un cadre idéal pour vos vacances en famille, en amoureux, ou entre amis. Venez profiter de la douceur de vivre en pays catalan !

Réservation :

ardeles@fondationmg.fr

ou 0468810518

Hendaye

Période d'ouverture : du 2 avril au 3 octobre 2021

Entre mer et montagne, le camping arboré de Sascoenea est situé à 15 minutes à pied de la plus grande plage de sable fin de la côte basque (top 5 des plus belles plages françaises : Hendaye est la destination rêvée pour les enfants) et du cœur de ville à l'architecture typiquement basque.

Réservation :

hendaye@fondationmg.fr

ou au 0559201066

St Aygulf

Période d'ouverture : du 3 avril au 31 octobre 2021

Au cœur de la Côte d'Azur, entre Cannes et Saint-Tropez, au bord de la méditerranée, Saint-Aygulf est terre de contrastes. Provençale dans l'âme, cultivant la douceur de vivre, notre hôtel, situé à 200 m de la plage, vous permet de profiter de tous les atouts des environs.

Réservation :

staygulf@fondationmg.fr

ou au 0494176200

Le Grand Crohot

Période d'ouverture : du 27 mars au 3 octobre 2021

Situé au milieu d'une pinède luxuriante de 11 hectares, sur la commune de Lège-Cap-Ferret, à 400 m de l'océan et de ses plages de sable fin, notre établissement vous offre un emplacement privilégié aux abords du bassin d'Arcachon et proche des pistes cyclables.

Réservation :

gdcrohot@fondationmg.fr

ou au 0556600904



LOISIRS ET SERVICES

CNG services et loisirs permet de bénéficier d'avantages et de réductions sur les loisirs, les voyages, la vie quotidienne ainsi que des offres attractives sur du matériel high-tech.

Elle donne également accès à des offres "service à la personne", "équipement de la maison" et "automobile".

Grâce à la plateforme, vous avez accès à de nombreux avantages !

- Achats et réservations parmi les 180 000 références et avantages sur toute la France
- Plus de 700 enseignes dédiées au sport et au bien-être & 500 enseignes grand public
- Places de cinéma, concerts, spectacles, expositions
- Abonnements presse & magazines
- Entrées parcs de loisirs
- Réductions auprès de partenaires voyageurs
- Réductions sur du matériel high-tech

SPORT-BOOKING est une plateforme proposant des tarifs préférentiels sur différentes activités sportives et de loisirs : Salles de remise en forme, club de tennis, golfs, centre équestres, parc aquatique de l'Aquaboulevard. Les produits proposés vont de l'abonnement annuel à des entrées à la journée en passant par des stages, de l'enseignement ou encore des journées clés en mains pour l'anniversaire de vos enfants.

Les tarifs privilégiés, exclusivement réservés aux adhérents de la CNG, apparaissent automatiquement devant

les prix barrés. La création de votre compte personnel vous permet de finaliser votre commande.

■ Questions les plus courantes

- Les offres proposées ne sont que des offres parisiennes ? Oui, pour l'instant. Les équipes de SPORT-BOOKING œuvrent auprès de clubs en province afin de faire profiter de leurs offres à un plus large public.
- En cliquant sur le lien SPORT-BOOKING, les tarifs privilégiés « adhérents de la Caisse Nationale du Gendarme » apparaissent sans aucun identifiant et/ou code d'accès, comment ça marche ? Les tarifs privilégiés apparaissent car un code propre à la CNG a été pré-enregistré dans le lien SPORT-BOOKING ci-dessus. Lors de la création de votre compte personnel, le champs "avez-vous un code partenaire ?" est déjà pré-rempli. D'ailleurs, si vous accédez au site de SPORT-BOOKING, sans avoir créé de compte personnel et/ou sans passer par le site de la CNG, les tarifs privilégiés ne seront pas appliqués.
- Puisque les tarifs privilégiés apparaissent sans aucun identifiant et/ou code d'accès, n'importe qui peut donc commander en créant son compte, y compris les personnes qui ne sont pas adhérentes à la CNG ? En apparence



oui, l'accès aux informations et la création d'un compte sont effectivement possibles pour tout le monde. En revanche, le contrôle de votre appartenance à la Caisse Nationale du Gendarme s'effectue au moment de la présentation de votre contremarque. Par exemple, si vous avez acheté un abonnement dans une salle de sport via le site au tarif privilégié CNG, l'accès à la salle vous sera refusé et votre achat non remboursé si vous ne présentez pas votre carte d'adhérent CNG.

- Je rencontre un problème de connexion sur mon compte personnel sur le site SPORT-BOOKING, que dois-je faire ? Je n'ai pas reçu ma commande, quel service de la CNG puis-je contacter ? Dans les 2 cas cités, et dans tous les autres cas relatifs à votre inscription et/ou commande sur le site SPORT-BOOKING, la Caisse Nationale du Gendarme, n'étant qu'un intermédiaire et n'ayant pas accès au processus de vente, ne pourra pas intervenir.

Vous pouvez contacter les équipes de SPORT-BOOKING via leur formulaire de contact :

[HTTPS://WWW.SPORT-BOOKING.COM/
NOUS-CONTACTER](https://www.sport-booking.com/nous-contacter)

HOTELS PARISIENS

Résidence Descartes

162, avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge
80 chambres louées à la nuitée, à la semaine ou au mois à des tarifs modérés, équipées d'une kitchenette, d'une salle de bains et d'un accès internet.

Copropriété CNG-IGESA, cette résidence est gérée par l'IGESA. Elle est par ailleurs accessible aux personnes à mobilité réduite.

Accès : À 2 km du périphérique Sud, à 1 km de la station de métro "Mairie de Montrouge" (ligne 4), à 4 km de la DGGN à Issy-les-Moulineaux (bus 323 à 20 mn).

Pour tous renseignements ou réservation : www.igesa.fr ou 01 40 92 62 62 (À votre demande, une réduction de 10% est accordée aux adhérents de la CNG)

Résidence Capitaine Paoli

30, rue Vicq d'Azir - 75010 Paris
54 chambres toutes équipées, dont 3 accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certaines chambres sont avec terrasse et balcon. La résidence, propriété de la CNG, gérée par la Fondation Maison de la Gendarmerie, bénéficie d'un emplacement privilégié : proche du canal Saint-Martin et des Buttes-Chaumont, elle permet un accès rapide au Stade de France et aux parcs d'attractions de la région parisienne. Toutes nos chambres sont "non fumeur" et disposent d'un coffre-fort.

Accès : Train : gare de l'Est (1,5 km) et gare du Nord (1,6 km) - Métro : ligne 2 - station Colonel Fabien (200 m) - Aéroports : Orly (21 km) et Charles-de-Gaulle (27 km).

Pour tous renseignements ou réservation : reception@residencecapitaine-paoli.fr ou 01 40 03 03 24 ou réservation en ligne sur www.residencecapitaine-paoli.fr (code promo : entraide2017)



JAUNAY-MARIGNY :

UNE CELLULE DÉDIÉE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES À LA GENDARMERIE

Le Grenelle des violences conjugales, qui s'est tenu à l'automne 2019, avait débouché sur un certain nombre de mesures pour lutter notamment contre les féminicides. À la brigade territoriale autonome (BTA) de Jaunay-Marigny, commandée par le lieutenant Valenchon, ces mesures ont été classées prioritaires et, dès décembre 2019, une cellule dédiée aux violences intrafamiliales (VIF) a été créée avec deux référentes : les cheffes (1) Roques et Serre, rejointes en cours d'année par la cheffe Delaère.

Source : lanouvellerepublique.fr



Les référentes VIF : les cheffes Roques, Serre et Delaère (de gauche à droite).

© Photo NR

■ Quarante militaires formés dans la Vienne

Outre le fait d'être volontaires, les trois gendarmes ont suivi des modules de formation afin de pouvoir traiter au mieux ces dossiers délicats. « Dans la Vienne, quarante militaires sont formés

aux VIF et, dans une seconde phase, tous recevront une formation spécifique », souligne la cheffe Roques.

« L'accueil doit être de qualité : écouter, assister et secourir les victimes, leur rappeler les structures qui existent pour les aider, faire preuve d'empathie, de bienveillance et d'un esprit de discernement. Mais c'est aussi lister l'ensemble des droits, faire de l'accompagnement et créer un climat de confiance », ajoute la cheffe.

« Pour accéder à un meilleur suivi, nous avons tissé des liens de partenariat avec les élus, les acteurs sociaux



« écouter, assister et secourir les victimes, leur rappeler les structures qui existent pour les aider, faire preuve d'empathie, de bienveillance et d'un esprit de discernement. Mais c'est aussi lister l'ensemble des droits, faire de l'accompagnement et créer un climat de confiance.

(hébergement d'urgence), nous avons rencontré les assistantes sociales, les acteurs associatifs, les services de l'état, sans oublier les relations étroites avec les intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) », complète-t-elle.

Si, en France, les violences intrafamiliales ont explosé lors du premier confinement (+ 32 %) (2), sur la zone de

compétence de la BTA, les référentes n'ont pas noté d'exacerbation. « Bien évidemment, les délits classiques (cambriolages, vols, etc.) ont baissé mais, au niveau des VIF, il n'y a pas eu de phénomène exponentiel. » analyse la cheffe Delaëre. Mais les trois gendarmes se gardent bien de tout excès de confiance dans la mesure où il est compliqué de déceler ces VIF, qui ont lieu le plus souvent en milieu privé.

C'est là que chacun a un rôle à jouer : voisins, amis, parents, employeurs peuvent être témoins d'un changement de comportement chez une femme ou pour les enfants et les ados, les enseignants, les infirmières scolaires, les responsables d'associations : « Nous recevons les victimes, mais les témoins peuvent également venir nous faire part de leurs inquiétudes », précisent les référentes.

À SAVOIR :

En cas d'urgence : Appelez le **17** ou le **112** depuis un portable, le **3919** pour les femmes, **119** pour les enfants et adolescents, le **114** par sms.
Les victimes peuvent aussi se signaler discrètement auprès des pharmacies.
Un numéro a été mis en place pour ceux qui commettent des VIF.
"j'arrête d'être violent" : **08.019.019.11**
BTA de Jaunay Marigny : **05.49.61.65.28**



PLOËRMEL :

ELLE ACCOMPAGNE LES VICTIMES DE VIOLENCE

Rozenn Aussel est intervenante sociale en gendarmerie, à Ploërmel (Morbihan). Son rôle est d'apporter des solutions aux adultes comme aux enfants.

Source : ouest-france.fr



Rozenn Aussel est intervenante sociale à la gendarmerie de Ploërmel **depuis le 1er Juin 2020**

Depuis le 1er juin 2020, comme elle le fait également à Vannes et à Questembert, Rozenn Aussel a rejoint les locaux de la brigade de gendarmerie à Ploërmel (Morbihan). Mais pas comme gendarme, elle occupe un poste d'intervenante sociale en gendarmerie auprès de la cellule de protection des familles de Ploërmel.

« Ma mission est de soutenir les personnes victimes de violences familiales. J'interviens lors d'un dépôt de plainte, ou pendant, et après une procédure, afin d'apporter des solutions aux adultes comme aux enfants », partage Rozenn Aussel.

Elle est employée par l'association Sauvegarde 56 et peut épauler les cellules de protection des familles grâce

à une convention entre son association, la gendarmerie, le Département et l'État.

■ Orienter vers des professionnels

Son rôle est donc d'établir un lien entre le monde du social et du pénal. Je suis à la disposition des personnes que les gendarmes rencontrent. Je les écoute. Pour la personne ou les familles, je suis une articulation entre les services de la gendarmerie et le champ sanitaire et social. Mon but est de les orienter au mieux vers des professionnels qui sauront répondre à leurs besoins.

La professionnelle explique que certaines interventions ne relèvent pas du pénal, mais nécessitent plutôt un accompagnement. Une personne peut avoir des problèmes d'addictions, des parents peuvent être désœuvrés face à la fugue d'un enfant. Pour ces exemples, il y a lieu d'orienter vers des partenaires comme des associations spécialisées, des hôpitaux, des médiateurs... Le plus important est d'aller au-devant des problèmes car j'ai une connaissance des situations grâce aux documents de l'enquête.



GIGN-RAID :

DEUX ANCIENS PATRONS TÉMOIGNENT DANS UN LIVRE INÉDIT

Même si Noël est passé, il n'est pas trop tard pour acheter le livre « GIGN-RAID, deux patrons face aux nouvelles menaces ». Dans cet ouvrage de 210 pages, les deux anciens commandants de ces prestigieuses unités livrent leurs confidences sur de nombreux sujets : commander des « chevaux de course », lutte contre le terrorisme, le futur de ces unités. Le général Thierry Orosco offre à Gendinfo quelques confidences tirées des sujets abordés dans ce livre .

Source : www.gendinfo.fr

Comparer le RAID et le GIGN, c'est un peu comme collationner Messi et Cristiano Ronaldo : « Quand on a la chance d'avoir deux grands crus classés d'exception sous le nez, on ne les compare pas. On les déguste. Jusqu'à la dernière goutte. Surtout en période de fêtes », écrivait en 2016 le journaliste Pierre Maturana, pour le magazine So Foot.

C'est exactement ce que tentent d'expliquer Thierry Orosco et Jean-Michel Fauvergue dans le livre « GIGN-RAID, deux patrons face aux nouvelles menaces » (Mareuil éditions). Dans cet ouvrage, l'ancien commandant du GIGN, de 2011 à 2014, et celui du RAID, de

2013 à 2017, répondent aux questions du journaliste-écrivain Franck Hériot. Leur expérience en tant que chef, la place des femmes dans ces unités d'élite, l'évolution des menaces, tout y passe, avec un objectif : éclairer les lecteurs sur le rôle, le fonctionnement et l'évolution de leur ex-unité respective.

■ Pourquoi avoir décidé de faire un livre ensemble ?

L'initiateur de cette démarche, c'est Jean-Michel Fauvergue. Lorsqu'il m'a proposé de faire ce livre, je lui ai tout de suite répondu que si c'était pour raconter l'histoire d'un ancien combattant, ça ne m'intéressait pas ! Mais



en discutant, nous sommes arrivés au même constat : nos anciennes unités respectives sont souvent perçues d'une manière « clichée ». Voici pourquoi j'ai décidé de participer à ce projet. Je voulais montrer comment une unité comme le GIGN fonctionne, derrière la façade médiatique.

Justement, de l'extérieur, on a le sentiment qu'il existe un véritable antagonisme entre le RAID et le GIGN. Est-ce une réalité ?

Bien évidemment que c'est une réalité, puisque ces deux unités se présentent comme des unités de contre-terrorisme. Il y a forcément, à un moment, l'idée de les comparer, de se demander si l'une d'elles est plus forte que l'autre. Mais en réalité, le problème n'est pas là. Le problème est simplement que si cet antagonisme était resté à l'époque de crises où seule une unité pouvait travailler, ça se justifiait. Mais avec l'apparition d'actes terroristes aux modes opératoires plus complexes, avec une philosophie radicalement différente, il a fallu changer de mentalité, pour travailler ensemble. Et cela se prépare

longtemps à l'avance. Si un jour, une très grosse crise survient, qui nécessite l'emploi du RAID et du GIGN, mais que les deux patrons répondent que ce n'est pas possible, parce qu'ils ne s'aiment pas, ce serait complètement inaudible. Je dirais donc qu'aujourd'hui, c'est plus de l'émulation que de la concurrence. La concurrence voudrait dire que l'un cherche à empiéter sur le marché de l'autre.

Pour l'instant, et en l'état, le RAID ne peut pas prendre les missions du GIGN, et inversement. Les règles sont assez bien définies. Mais la seule évolution possible, c'est de travailler ensemble.

Pour mieux travailler ensemble, l'une des évolutions envisagées par Jean-Michel Fauvergue dans le livre est de créer un Commandement des opérations spéciales (COS) de l'intérieur, à l'instar de ce qui existe déjà dans les armées. Pensez-vous que c'est une bonne direction à prendre ?

Travailler ensemble est une nécessité, ou tout du moins, commencer par dire, par exemple, comment de-



Le terrorisme suicide : du mythe à la réalité

Dammartin-en-Goële, Trèbes. La liste des confrontations entre les gendarmes et des terroristes au comportement suicidaire s'allonge d'année en année...

vons-nous nous organiser au niveau local et national. Après, pour travailler ensemble, est-il nécessaire d'avoir un COS, comme celui des armées ? Personnellement, je suis un peu perplexe. Pourquoi ? Car dans les armées, il y a quelqu'un qui les dirige, le chef d'état-major des armées. C'est lui qui a la mainmise sur les opérations. En France, personne n'a la mainmise sur les opérations. C'est le Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) qui peut déclencher le GIGN et le Directeur général de la police nationale (DGPN) pour la police. Alors oui, l'idée est séduisante, mais je vois mal comment elle pourrait s'appliquer sans ôter aux responsables opérationnels (DGGN et DGPN) une partie de leurs prérogatives.

■ **Considérez-vous que le schéma actuel est donc suffisant pour lutter contre la menace terroriste ?**

Il y a 6 ans, on disait que le terrorisme était réservé aux forces spéciales. Aujourd'hui, avec les dernières attaques sur le territoire, on voit que ce n'est plus

le cas. À l'évolution de la menace, nous avons répondu avec l'évolution de nos structures, en créant des antennes RAID et GIGN un peu partout.

Ensuite, il faut aussi prendre en compte les primo-intervenants, qui sont, comme les policiers municipaux lors de l'attaque de Nice, souvent en première ligne. Il faut donc que tout ce petit monde soit formé du mieux possible, comme l'a fait la gendarmerie avec les PSIG Sabres.

À NOTER :

En plus d'une véritable réflexion sur la place du RAID et du GIGN dans la lutte contre le terrorisme, le livre aborde également la question du commandement de ces unités d'élite, la place des femmes et la difficulté de gérer au quotidien des « chevaux de courses ». Pour se plonger dans les coulisses, découvrez « GIGN-RAID, deux patrons face aux nouvelles menaces », aux Éditions Mareuil, au prix de 19,90 euros.



ADN, FÉMUR ET TABLEURS :

LE TRAVAIL DE « FOURMI » DES GENDARMES DE LA DIVISION « COLD CASES »

Près de Paris, la nouvelle « division cold cases » de la gendarmerie travaille sur des dossiers judiciaires vieux de 20 ans pour tenter de donner, enfin, « une réponse » aux familles des victimes.

Source : www.sudouest.fr



Au sous-sol, un légiste examine un fémur. À l'étage, des analystes épluchent d'imposants dossiers judiciaires vieux de 20 ans : « le bunker » est un vaste bâtiment ultra-sécurisé, dans un coin du site du pôle judiciaire de la gendarmerie (PJGN) à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise). Il renferme 225 000 prélèvements biologiques porteurs de traces ADN : des bouts de vêtements, de meubles, des stylos ou des préservatifs.

Emballés dans du papier kraft, ils sont rangés, classés et numérotés dans de grandes armoires métalliques, conservés à 19°C et à l'abri de la lumière du jour. Leur particularité ? Ils ont été prélevés sur les scènes de crimes ou délits de ces vingt dernières années, sans auteur identifié. Leur préservation, loin des rayons UV ou de l'humidité susceptibles de les dégrader, est un « enjeu essentiel », explique le lieutenant-colonel Frédéric Brard, chef du service central de préservation des prélèvements biologiques, l'un des services auquel la division peut faire appel.

■ Progrès scientifiques

Le but de cette minutieuse conservation : « Se laisser une chance de pouvoir résoudre les 'cold cases' de demain en ayant la possibilité d'analyser ces traces », à la lumière de futurs progrès scientifiques ou de nouvelles techniques d'enquête, ajoute le lieutenant-colonel. Labos d'extraction ADN,

de relevé d'empreintes digitales : à la division, les gendarmes sont souvent titulaires d'un master de biochimie ou de génétique et enfilent charlotte et blouse blanche sur leur uniforme bleu.

Officiellement lancée à l'automne 2020 pour tenter d'améliorer la gestion critiquée des « cold cases » en France, la section rassemble un « noyau » de 15 à 17 enquêteurs, psychocriminologues ou analystes, auxquels peuvent s'ajouter des experts en balistique, automobile, etc, en fonction des dossiers. Comme l'Office central de répression des violences contre la personne (OCRVP) côté police, elle a pour mission de conduire de nouvelles analyses ou de repérer une piste non-exploitée dans des dossiers de viols, meurtres ou disparitions non-élucidés.

■ 10 000 pages de procédure

La section travaille sur six dossiers « à temps complet » et « veille » sur 80 autres, dans lesquels elle peut être amenée à réaliser des actes d'enquête afin de repousser la prescription des faits, explique le lieutenant-colonel André Brothier. C'est lui qui a piloté le projet, hanté par le meurtre du petit Joris Viville, 9 ans à Port-Grimaud en 1989, pour lequel Francis Heaulme a été condamné. Il était alors jeune enquêteur à la brigade de recherches de Toulon.

« Ce qui nous anime, ce sont les victimes », lâche l'officier. « Celles



enterrées dans un champ ou dans un endroit que l'on n'a pas encore trouvé ou celles, déjà inhumées, qui attendent la vérité ». Il pense aussi aux familles : elles ont « besoin de savoir qu'elles ne sont pas seules avec leur peine, qu'on est toujours là, qu'on travaille pour leur apporter une réponse ». La division peut également s'appuyer sur une équipe d'analystes capables de brasser, avec le logiciel Anacrim, des milliers de procès-verbaux d'auditions ou de longs tableurs de données bancaires.

Un travail de « fourmi » qui a pour objectif de permettre aux enquêteurs de ne pas passer à côté d'une information « perdue dans la masse » ou de déceler des « incohérences » entre les déclarations et les relevés téléphoniques d'un suspect, explique la cheffe d'escadron Léa Jandot, à la tête du département Sciences de l'analyse criminelle. « Le volume des informations est la principale problématique à laquelle les enquêteurs sont confrontés dans les dossiers 'cold cases'. On peut être à plus de 10 000 pages de procédure », poursuit l'analyste.

■ En attente de « la vérité »

Anacrim a permis de relancer certaines des affaires les plus connues : l'affaire Grégory ou celle du meurtre de Montigny-les-Metz, finalement attribué à Francis Heaulme. Avocats et familles de victimes se disent encore dans l'expectative quant à l'efficacité de cette nouvelle section. Refusant d'évoquer les affaires actuellement

travaillées, les enquêteurs de la division ne mentionnent qu'un de leur dossier, aujourd'hui refermé : l'arrestation, en juin 2020, d'un homme, accusé d'avoir tué Chantal de Chillou, en 2001 dans la Drôme.

L'identification du suspect, 19 ans après les faits, a été permise grâce à l'analyse d'un mégot de cigarette et d'un tee-shirt sur lesquels se trouvait de l'ADN qui n'avait pas pu être exploitée à l'époque. Parfois, les enquêteurs ont pour seules pistes... quelques ossements. « Les corps qui nous arrivent sont parfois découverts par des promeneurs partis à la cueillette aux champignons ou lors de travaux », raconte Franck Nolot, anthropologue au département de médecine légale.

Dans la morgue carrelée de blanc, il voit passer chaque année une centaine d'ossements potentiellement liés à des dossiers « cold cases ». Avec son collègue odontologue, ils examinent os, soins dentaires ou prothèses, pour essayer d'établir les causes de la mort, l'âge, voire le milieu social de la victime. Un profil sera ensuite transmis aux enquêteurs qui devront chercher à lier l'inconnu avec une victime « qui attend la vérité ».



DES CHIENS FORMÉS POUR TRAQUER LE COVID AVEC LA SUEUR HUMAINE

Et si les chiens devenaient des « alliés » dans la traque du virus? En temps normal, Eliot piste des malfaiteurs ou des personnes disparues mais depuis un mois, ce berger malinois s'entraîne aussi à détecter le Covid grâce à la sueur des hommes, dans le cadre d'une étude coordonnée par le CHU de Bordeaux.

Source : www.24matins.fr

L'objectif est d'apporter une "solution complémentaire" à l'heure où l'on a besoin d'une offre de dépistage élargie, rapide et non invasive", souligne Thierry Pistone, infectiologue au CHU de Bordeaux qui s'est associé avec Ceva santé animale, 1er laboratoire vétérinaire français (5e mondial) dans ce projet présenté vendredi à la presse.

Comme Eliot, le Labrador Marvel et trois autres bergers malinois et allemand, tous membres de brigades canines de la gendarmerie nationale en Nouvelle-Aquitaine et des sapeurs-

pompier de Gironde, s'entraînent depuis le 4 janvier à Libourne, près de Bordeaux, à leur nouveau "jeu": repérer des compresses de transpiration prélevée pendant 10 minutes sous les aisselles de personnes positives au Covid-19, en début d'infection.

C'est ainsi que chaque jour ou presque, des échantillons de sueur arrivent du CHU pour être présentés à la truffe des chiens dressés au centre de formation installé par Ceva sur son siège de Libourne. "Ils détectent des matières organiques de dégradation



DES CHIENS FORMÉS POUR TRAQUER LE COVID AVEC LA SUEUR HUMAINE (SUITE)



Entraînement de la brigade canine des sapeurs-pompiers de Gironde à détecter la maladie du Covid, à Libourne, le 29 janvier 2021 © AFP PHILIPPE LOPEZ

issues de l'infection", dénuées d'expression virale, précise Dr Pierre-Marie Borne, référent chez Ceva. Au signal "Au cône!", les chiens se mettent au travail. Après Eskiss, spécialiste de la détection de "stupés", armes et munitions, le malinois Eliot plonge à son tour le museau dans une rangée de cônes en métal.

Soudain, il marque devant deux de ces entonnoirs, la queue remuante : à l'intérieur, se trouvent deux échantillons distincts de sueur prélevée sur des patients positifs. "C'est bien!", félicite son maître avant de lui présenter en récompense une friandise et son jouet préféré. Il y a encore quelques jours, ce chien de piste-défense de la gendarmerie en Dordogne était lancé sur les traces d'une personne disparue.

■ Cibler le dépistage

Baptisé Cynocov, ce projet soutenu par la région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur la méthode Nosais-Covid19 développée par le Pr Dominique Grandjean de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, qui vient enrichir l'immense "bibliothèque olfactive" du chien, déjà utilisé pour la détection de certains cancers.

“ Le Saint-Hubert est une race très ancienne, originellement sélectionnée par les moines de l'Abbaye de Saint-Hubert (Ardennes) pour retrouver les pèlerins égarés.

“En moyenne, les chiens arrivent à détecter 95 % des cas positifs au Covid-19”, dit le Pr Grandjean. Cette méthode est notamment testée en Corse et selon les porteurs du projet, “40 pays travaillent sur le sujet”.

Après six à huit semaines de formation à raison de quatre matinées par semaine, l'aptitude des chiens devra encore être démontrée au cours d'une étude clinique au CHU avant un éventuel déploiement de l'outil.

Objectif : mettre à l'épreuve leur performance sur différents types de prélèvements renvoyant à différents terrains de la maladie, soit leur capacité à appréhender des formes graves ou non graves, les sujets contagieux ou moins contagieux, symptomatiques et asymptomatiques, mais aussi ceux infectés par un variant.

En cas de succès, “l'outil sera principalement utilisé pour faire de la présélection” de personnes suspectes afin de “cibler les besoins en dépistage de confirmation” par le test de référence naso-pharyngé RT-PCR, explique Dr Pierre-Marie Borne, chez Ceva. “Quand on sait qu'il va falloir faire bientôt du dépistage de personnes a priori asymptomatiques dans toutes sortes d'espaces – écoles, Ehpad, aéroports, ce type d'outils qui offre au moins un critère de suspicion fort, va permettre en terme d'ac-



Le professeur Dominique Grandjean en mai 2020 à Maison-Alfort © AFP/Archives JOEL SAGET



ceptabilité et de réactivité de faciliter ce processus”, estime Pr Denis Malvy, chef du service maladies infectieuses et tropicales au CHU.

Pour le professeur, également membre du conseil scientifique, ces chiens sont “presque nos alliés dans la production d'un outil de dépistage qui aura”, espère-t-il, “sa place dans la nécessité de gérer cette urgence sanitaire”



SUR QUELS MODÈLES LA BRIGADE RAPIDE DE LA GENDARMERIE ROULE DEPUIS 60 ANS

Elles sont sportives et puissantes, mais on redoute de les voir dans nos rétros. Ce sont les véhicules de la brigade rapide d'intervention de la gendarmerie. Ces véhicules destinés à intercepter les contrevenants sur l'autoroute existent depuis les années 60. Tour d'horizon de ces belles bleues, de la Matra Djet à la future Leon Cupra.

Source : www.ledauphine.com



La première voiture d'intervention rapide a une histoire particulière. La Matra Djet est en effet née sous la marque René Bonnet avant de devenir une Matra quand le constructeur de missiles a souhaité se diversifier dans l'automobile.

C'est la première voiture de gendarmerie choisie pour ses performances, en 1966. Vite rejointe par la berlinette Alpine A110 qui s'échappe des rallyes pour re-

joindre l'autoroute. Avec elles, le regard des automobilistes change. Les premières limitations de vitesse font leur apparition.

Les reines de l'autoroute

En 1971, la nouvelle Alpine A310 plus stable, plus confortable et plus dans l'esprit GT, est intégrée au peloton autoroutier. Plus que jamais, la gendarmerie veut montrer à l'automobiliste que ses voitures





1. 01/04 1966 : la Matra Djet, née sous un autre nom, est la première de la liste. Photo DR

2. 02/04 Fin des années 60 : la berlinette Alpine brille aussi sur autoroute. Photo DR **3.** 01/02 Début des années 70 : l'Alpine A310 a le droit à sa déclinaison pour la gendarmerie. Photo DR

4. 02/02 Arrivée dans la foulée, la Citroën SM était capable de rouler vite sur autoroute. Photo DR

5. 01/02 Début des années 70 : l'Alpine A310 a le droit à sa déclinaison pour la gendarmerie. Photo DR

6. 04/04 Début des années 90 : la 21 Turbo faisait la fierté de Renault. Photo DR

7. 01/02 Fin des années 90 : les qualités routières de la 405 faisaient merveille. Photo DR

8. 02/02 Années 2000 : la Subaru Impreza, première voiture étrangère dans la gendarmerie. Photo DR

9. 01/02 La Megane RS sera bientôt remplacée. Photo DR

10. 02/02 Et c'est la Leon de Cupra qui sera la prochaine voiture d'intervention. Photo DR

sont assez puissantes pour rattraper n'importe qui. Deux ans plus tard, c'est une autre reine de l'autoroute qui rejoint les rangs.

La Citroën SM à moteur Maserati est considérée comme la plus performante et la plus luxueuse voiture française. Sa suspension hydropneumatique et sa direction en font la voiture idéale pour rouler très vite sur autoroute.

■ Les constructeurs français en force

Pendant longtemps, la gendarmerie ne se fournissait que dans les gammes des constructeurs français. Le confort Citroën était fort apprécié et après la SM, c'est la CX GTI qui devient l'arme de dissuasion des brigades autoroutières en 1987.

Cinq ans plus tard c'est la 21 Turbo de Renault qui prend le relais. La voiture est puissante, et impressionnante avec son kit carrosserie. Chez Peugeot on peaufine alors la 405 T16 qui évoque la compétition et les exploits de la marque au Dakar. La tenue de route des Peugeot est saluée par la gendarmerie qui enchaîne avec la 306 S16 en 1998.

■ Une japonaise, première voiture étrangère utilisée en 2006

Mais en coulisses, une révolution se prépare avec l'arrivée de la première voiture étrangère dans la gendarmerie. Après un appel d'offre c'est la Subaru Impreza WRX qui est choisie en 2006.

Fortement sollicitées et parfois accidentées, elles sont remplacées par la sportive de chez Renault, la Mégane RS cinq ans plus tard. En fin d'année 2020, c'est le constructeur espagnol Seat qui remporte la mise via sa marque sportive Cupra. La Leon Cupra sera la prochaine voiture d'intervention rapide.



LA CASERNE DE LA GENDARMERIE **LA CHARITÉ-SUR-LOIRE** REPREND DES COULEURS

La réhabilitation de la caserne de gendarmerie de La Charité-sur-Loire a débuté en novembre 2019. La phase 1 concernant notamment la requalification extérieure des bâtiments est désormais achevée. Revue de brigade..

Source : www.lejdc.fr





La réhabilitation de la caserne de gendarmerie de La Charité-sur-Loire a débuté en novembre 2019. La phase 1 concernant notamment la requalification extérieure des bâtiments est désormais achevée. Revue de brigade.

Impossible de ne pas la manquer avenue du Maréchal-Leclerc, à La Charité. Je parle bien sûr de la caserne de gendarmerie qui a retrouvé une seconde jeunesse, arborant les couleurs tricolores sur ses murs. Il faut dire que ce n'était pas du luxe, de l'eau a coulé sous le pont de pierre avant que les travaux commencent. Justement parlons-en.

La caserne se compose d'un bâtiment administratif et de deux immeubles locatifs

La réhabilitation de la gendarmerie se déroule selon deux phases. La première vient juste de s'achever. Débutée en novembre 2019, elle a concerné toute l'isolation extérieure des deux bâtiments locatifs qui abritent 21 logements (7 T5 et 14 T4) et du bâtiment administratif. Remplacement des menuiseries extérieures, isolation des terrasses, requalification des garde-

corps et des coursives au niveau des logements, bardages ont été changés avant de passer une bonne couche de peinture sur les façades des trois bâtiments.

Le budget de la phase 1 de la gendarmerie est de 724.000 euros TTC subventionné à hauteur de 325.000 euros au titre de la DETR, de 39.269 euros par le SIEEEN (appel à projets), de 19.502 euros par le SIEEEN au titre des certificats CEE (économies d'énergie).

La phase 2 démarrera début du printemps 2021 avec les appels d'offres, les travaux pourront ensuite être engagés à la fin du premier semestre. Elle concernera l'aménagement intérieur des bâtiments. Au programme, mise en sécurité électrique, pose de VMC hygro-réglables, remplacement de tout l'équipement sanitaire avec une rénovation complète des salles de bain, changement des radiateurs par des convecteurs plus économiques. L'un des deux bâtiments locatifs. (Photo Le Régional de Cosne et du Charitois rédacteur)

Des travaux vont également être entrepris dans l'enceinte de la brigade. L'enrobé sera refait à neuf dans la cour et un chemin de ronde avec éclairage sera aussi mis en place. L'entrée sera sécurisée avec un portail électrique et un accès spécifique au public.

Durant les travaux, un planning sera mis en place pour les locataires. Le logement test sera mis à la disposition des gendarmes pour les salles de bain et les sanitaires pendant la durée des travaux dans leur logement. Au final, « un vrai soulagement », parole de gendarmes.

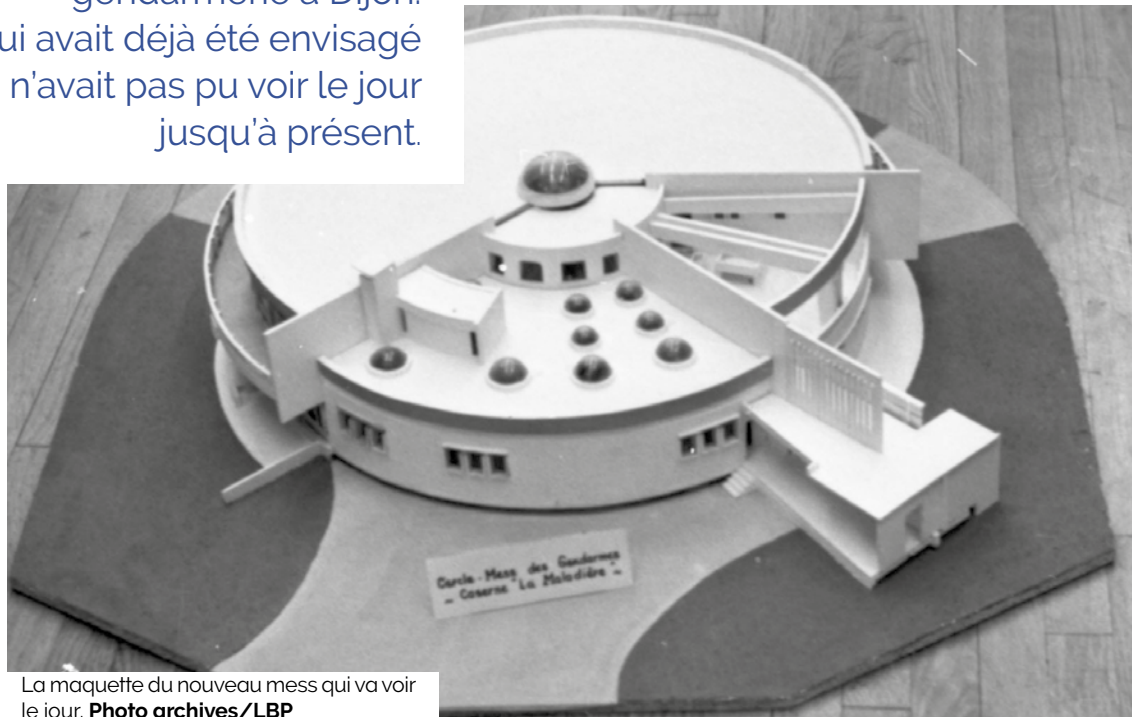


IL Y A 50 ANS :

LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE À DIJON

Dans son édition du 26 janvier 1971, Le Bien public annonce la construction, boulevard Maréchal-Joffre, à partir de juin prochain de la nouvelle gendarmerie à Dijon. Un chantier qui avait déjà été envisagé en 1949 mais n'avait pas pu voir le jour jusqu'à présent.

Source : bienpublic.com



La maquette du nouveau mess qui va voir le jour. **Photo archives/LBP**



Vue générale de la maquette de la gendarmerie à construire boulevard Maréchal-Joffre. **Photo archives/LBP**

Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Dijon ne date pas d'hier. La question a déjà été soulevée en 1949 et une première étude lancée en 1953. Plus de vingt ans après, cette fois, le chantier paraît en bonne voie.

Et pour cause, ainsi que l'explique Le Bien public, « les immeubles actuels abritant rue de Metz la gendarmerie de la circonscription régionale de Bourgogne (quatre départements) sont notablement insuffisants.

Vingt-sept familles sont logées et cent-vingt autres sont disséminées dans la ville. [...] De plus les besoins croissants en effectifs justifiaient cette nouvelle création. »

Un peu plus loin l'article indique que le ministère de la Défense nationale « a décidé de regrouper deux escadrons de gendarmerie mobile, l'état-major de la circonscription, l'état-ma-

jour du groupement et d'autres services (atelier, garages, gymnase etc.) en un vaste ensemble entre le boulevard Maréchal-Joffre et le Clos de Pouilly sur les anciens terrains militaires restants du champ de manœuvre de la Maladière. »

■ 453 logements sur 18 hectares

On apprend également que 453 logements vont s'y construire sur 18 hectares et qu'un mess de forme circulaire y occupera une place centrale incluant un restaurant, un bar et une salle de spectacle. De même, le quotidien fait remarquer que les locaux de la rue de Metz continueront à accueillir les services administratifs ainsi que quatre officiers et vingt-trois gendarmes.

« Les adjudications ont été lancées au cours de l'année écoulée et les travaux commenceront en juin 1971 après l'approbation des marchés par décision ministérielle. »

■ Quarante bâtiments

Dans son descriptif du nouveau site, Le Bien public fait remarquer que, « quarante bâtiments sortiront du sol et nous ne parlons pas des aménagements de plein air, du terrain de sports et peut-être – mais plus tard – de la création d'un groupe scolaire à proximité. Il est même prévu une rue nouvelle séparant la nouvelle gendarmerie de ce dernier établissement. »



ALENÇON :

UNE NOUVELLE CASERNE POUR LES GENDARMES, UN RÉAMÉNAGEMENT DU COMMISSARIAT POUR LES POLICIERS

Lors de sa tournée de la Saint-Sylvestre, la préfète de l'Orne a confirmé la construction de la future caserne des gendarmes à Alençon. Le commissariat de la ville sera réaménagé..

Source : www.lanouvellerepublique.fr



La préfète de l'Orne a salué les agents de la fonction publique mobilisés à Alençon, la nuit de la Saint-Sylvestre.

Parmi eux : les personnels hospitaliers mais aussi les gendarmes et policiers.

Au groupement de gendarmerie de l'Orne, c'est le colonel Patrice Joubert qui a accueilli la délégation d'officiels.

La préfète de l'Orne, le maire d'Alençon et la députée de l'Orne ont d'abord salué les deux gendarmes d'astreinte à la brigade territoriale autonome d'Alençon.

« Je vous remercie pour votre réactivité. Je sais qu'à chaque fois, je peux compter sur vous », a précisé la préfète. « Et c'est important pour un chef de pouvoir compter sur ses troupes ! »

■ Des projets de rave-party déjoués

Au centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie, la plateforme qui reçoit tous les appels du 17 en provenance de l'Orne, Françoise Tahéri a remercié les agents sur le pont.

Notamment « pour avoir déjoué des projets d'implantation de fête surprise dans le domfrontais, cette nuit de la Saint-Sylvestre ».

Elle a, enfin, confirmé la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie, rue de Villeneuve, sur un terrain cédé, pour l'euro symbolique, par la

communauté urbaine d'Alençon au bailleur social Orne habitat en décembre 2018.

Le marathon de la préfète, ce 31 décembre 2020, s'est terminé à l'hôtel de Police d'Alençon où Pascal Serrand, le nouveau commissaire, a accueilli la délégation.

Il a notamment présenté la nouvelle voiture qui équipe la flotte de la Police d'Alençon. Une Peugeot 3008 grise à la sérigraphie moderne. Cette fois, la préfète n'a pas annoncé de nouveaux locaux pour les policiers. Un projet était pourtant dans les cartons. Le ministère de l'Intérieur ne lui a manifestement pas donné une suite favorable.

■ Sécuriser le commissariat, améliorer ses parkings

C'est donc un réaménagement que l'actuel commissariat d'Alençon, « des années 60 », va progressivement connaître.

« Les poignées des portes ont été changées et une nouvelle chaudière devrait être installée », a confié le commissaire Serrand tout en précisant qu'une enveloppe de 180 000 € est attribuée à la rénovation de l'hôtel de Police de la place Bonet.

AAMFG

L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie est membre de l'Entente Gendarmerie et fait partie des associations signataires de la Charte des associations avec la Direction Générale.

L'AAMFG apporte son expérience à tous ses membres.

Vous avez besoin d'aide pour faire face à une situation d'urgence, d'un renseignement, un problème qui touche votre famille (membre ou non), vous pouvez nous contacter directement.

Pour contacter un membre du bureau national, du conseil d'administration ou une de nos antennes :

Bureau National AAMFG - Caserne Bongeot 23000 GUERET - Tél. 05 55 51 51 33 - Email : secretariat@aamfg.fr

LES RESPONSABLES

Mme Murielle NOEL

Présidente Nationale

35, Les Planèzes
23400 BOURGANEUF
muriellenoel@aamfg.fr
06 87 18 26 67

Fabienne GOESLIER-CHALLES

Vice présidente

70, rue des Capucins
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
fabiennechalles@aamfg.fr
06 86 30 17 40

Christine ROBIN

Secrétaire générale

155, chemin de Baylot
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
christinerobin@aamfg.fr
06 62 63 33 55

Virginie RODRIGUEZ

Responsable entraide

4E rue du G^{al} Audibert 35200 RENNES
virginierodriguez@aamfg.fr
06 26 88 06 09

Marianne BARALE

349 chemin du Batailler
83230 BORMES-LES-MIMOSAS
mariannebarale@aamfg.fr
06 65 65 39 23

Christelle PINGEOT

87250 BESSINES SUR GARTEMPE
christellepingeot@aamfg.fr
06 22 26 60 59

Lydie LONGELIN

2 rue des Sorbiers 31850 MONTRABE
lydielongelin@aamfg.fr
06 81 10 94 67

Anne MARTINEZ

635 ave. de la monnaie - Bât. Pandamus
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
06 50 49 68 49 - annemartinez@aamfg.fr

LES BUREAUX

Bureau Limousin

AAMFG - Caserne Bongeot

23000 GUERET
05 55 51 51 33
muriellenoel@aamfg.fr

Bureau Bretagne

AAMFG - Virginie RODRIGUEZ

Caserne de gendarmerie
85, bd Clémenceau BP 33284
35032 RENNES Cedex
06 26 88 06 09
virginierodriguez@aamfg.fr

Bureau Centre

AAMFG - Mme Fabienne GOESLIER-CHALLES

Gendarmerie Nationale
Allée Constant Duclos
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
06 86 30 17 40
fabiennechalles@aamfg.fr

POURQUOI ADHÉRER ?

www.aamfg.fr



L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie ne cesse de mener l'essentiel de son activité pour faire progresser les conditions de vie des familles de gendarmes. Animée d'une parfaite volonté et respectueuse de l'éthique d'une institution prestigieuse, l'AAMFG n'entend pas s'immiscer dans la gestion des affaires. Elle apporte un soutien à ses membres dans la gestion de dossiers parfois complexes et difficiles (sur le plan technique et/ou moral).

L'AAMFG s'engage également pour sensibiliser les autorités et l'opinion publique sur les problèmes rencontrés au quotidien. Enfin l'association par votre écoute, la veille menée par nos délégués et leur proximité représente une interface utile pour vous guider, vous orienter au fil des années passées aux côtés d'un gendarme.

Si à ce jour, la naissance de l'association reste marquée du mouvement historique de 2000, si des combats ont d'ores et déjà été gagnés au profit de l'amélioration de la qualité de vie pour tous, ensemble nous serons toujours plus forts et représentatifs de toutes les familles de la Gendarmerie, et ce, sans distinction de catégories de statuts (GAV, sous-officier, ...).

C'est pourquoi nous vous invitons à souscrire ou renouveler votre adhésion annuelle et ainsi de bénéficier au mieux de notre soutien, afin d'être solidaire des personnes dans les situations délicates que nous aidons chaque jour, pour contribuer au développement de notre action au service de la qualité de vie de la famille et lui donner sa juste valeur.

J'adhère à l'AAMFG pour l'année

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Cotisation annuelle : 15 € ⁽¹⁾

Don de soutien à l'association :⁽²⁾

(montant libre et facultatif)

Total du paiement * (+1 + 2) :

Parrainage :

Je souhaiterais m'impliquer dans la vie de l'association et accepte des responsabilités départementales au sein de l'AAMFG (candidature soumise à acceptation après instruction de la candidature et détermination des missions possibles).

Merci d'expédier ce bulletin par courrier accompagné de votre paiement à l'adresse suivante :

AAMFG – Service des Adhésions

35, les planèzes 23400 Bourganeuf

*par chèque libellé à l'ordre de l'AAMFG